

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 7 SEPTEMBRE 2009

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du lundi 7 septembre 2009, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale:

Arrêté portant approbation du règlement introduisant la biométrie dans les titres de séjour

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat approuve les modifications législatives proposées par l'arrêté susmentionné en titre introduisant la biométrie dans les titres de séjour (développement de l'acquis de Schengen). La reprise et la mise en œuvre des développements de l'acquis de Schengen impliquent une adaptation de la loi fédérale sur les étrangers et de la loi fédérale sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile afin que l'introduction définitive des titres de séjour biométriques puisse intervenir au plus tard le 21 mai 2011. Le Conseil d'Etat note toutefois que l'enregistrement de ces données biométriques sera à charge des cantons, qui devront les entrer dans un système relié au Système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (SYMIC). Néanmoins, le gouvernement cantonal prend note qu'il est prévu d'instaurer, pour la saisie des données biométriques et la confection du titre de séjour, un émolument dans l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi sur les étrangers, qui devrait ainsi couvrir les coûts que les cantons doivent nouvellement assumer. Le Conseil d'Etat précise que la coopération des cantons avec l'Office fédéral des migrations et l'organisation de l'établissement de ces nouveaux documents ne doivent pas occasionner de conséquences financières négatives pour les cantons. Il est en effet impératif que ces intentions se concrétisent et que les procédures mises en place n'occasionnent pas de surcoût de travail administratif, voire d'autres frais supplémentaires pour les cantons. Cette problématique est par ailleurs identique à celle concernant l'introduction de documents d'identités pour étrangers.

Contact : Serge Gamma, chef du Service des migrations, tél. 032 889 63 10.

Projet de modification de l'ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles

Le Conseil d'Etat se déclare favorable à la modification des catégories d'engins pyrotechniques, relevant que l'adaptation des catégories suisses à celles européennes facilitera grandement les échanges commerciaux. Concernant la nouvelle exigence d'un permis d'emploi pour les engins pyrotechniques de divertissement, le Conseil d'Etat l'approuve vivement, mais relève que la formation nécessaire pour l'obtention du permis, ainsi que les examens y relatifs, devront être placés sous la surveillance de l'Office fédéral de la formation et de la technologie, comme c'est le cas actuellement pour les autres types de permis.

Contact : André Duvillard, commandant de la police neuchâteloise, tél 032 889 95 10.

Affaires cantonales

Référendum concernant la loi sur l'énergie : votation fixée au 29 novembre 2009

Le Conseil d'Etat a fixé au 29 novembre 2009 la date de la votation populaire cantonale concernant la loi sur l'énergie, date qui s'inscrit dans le cadre de la votation fédérale. Pour rappel, sur la proposition du Conseil d'Etat du 22 décembre 2008, la loi portant révision de la loi sur l'énergie a été acceptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009. Un référendum contre ladite loi, muni de 11.963 signatures a été déposé à la chancellerie d'Etat le 22 juillet 2009. Pour être valable, un référendum doit être muni de 4.500 signatures. Dès l'expiration du délai référendaire, le Conseil d'Etat a six mois pour soumettre l'acte contesté au vote populaire.

Contact : Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Départ à la retraite du chef de l'ORN5 au Service des ponts et chaussées

Après plus de 38 ans passés au service de l'Etat, M. Jean Brocard, chef de l'Office de construction de la route nationale 5 (ORN5) au Service des ponts et chaussées, a pris sa retraite à fin août 2009. Au vu de l'achèvement du réseau de la route nationale 5 sur sol neuchâtelois, son poste ne sera pas repourvu. Entré au sein de l'administration cantonale neuchâteloise en avril 1971 en tant qu'ingénieur pour l'élaboration du plan des transports du canton de Neuchâtel, M. Jean Brocard est devenu ingénieur et chef de projets de l'ORN5 fin 1973. En avril 1990, il est nommé chef de l'ORN5, fonction qu'il aura ainsi occupée durant près de 20 ans. Dans le cadre de ses activités durant cette période, M. Jean Brocard a eu la responsabilité de la construction de la route nationale 5 entre Serrières et Saint-Blaise, puis entre Vaumarcus et Areuse, et mené à bien le projet du tunnel de Serrières ; il a également assuré le pilotage du projet de la H20 entre le Col-des-Roches et La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat adresse ses sincères remerciements à M. Jean Brocard pour son engagement en faveur de l'Etat durant toutes ces années et l'assure de sa profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies. Il lui présente ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

Nomination des membres du Conseil de Fondation du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Le Conseil d'Etat a nommé les 17 membres du Conseil de Fondation du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement pour la période législative 2009-2013, dont la conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du Département de la santé et des affaires sociales, qui en assure la présidence.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 8 septembre 2009